



PRÉFET DE L'ORNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alençon, le 21/05/21

Programme « Petites villes de demain »

Signature de la convention avec la commune de l'Aigle et la communauté de communes des Pays de l'Aigle le 25 mai 2021 à 17h, à l'espace France Services, 15 rue de la Mérillière à l'Aigle.

Ce mardi 25 mai, M. Julien Miniconi, sous-préfet de Mortagne-au-Perche, signera au nom de l'État la **convention d'adhésion de la ville de l'Aigle au programme « Petites villes de Demain »**.

La commune de l'Aigle et la communauté de communes des pays de l'Aigle signent avec l'État la cinquième convention d'adhésion « Petites villes de demain » du département de l'Orne. Ce partenariat qui réunit l'État et ces deux collectivités bénéficiaires, ainsi que la Région Normandie et le Département de l'Orne, vise à partager une vision stratégique commune du territoire et à renforcer le travail en synergie de l'ensemble des acteurs à son service.

La démarche conjointe des deux collectivités est motivée par l'objectif de revitaliser la ville-centre de l'Aigle au bénéfice de l'ensemble du territoire intercommunal, dans le champ de l'habitat, du commerce, de la rénovation urbaine, de la transition écologique et de la cohésion sociale.

Leurs engagements communs visent à mettre en œuvre un projet de territoire concourant à sa revitalisation, notamment à travers la rédaction d'un avenant à la convention « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) signée le 20 décembre 2019.

La signature de convention d'adhésion ouvre la possibilité aux collectivités de solliciter de nombreux dispositifs tels que le financement d'un poste de chef de projet « Petites villes de demain » par l'ANCT, la Banque des territoires et l'ANAH. Les lauréats du programme peuvent prioritairement bénéficier des aides en ingénierie, des fonds du Plan de relance et des financements de l'État local (DETR, DSIL, FNADT) qui ont été déjà fortement mobilisés pour le territoire en 2020 et 2021.

Le programme « Petites villes de demain » a été lancé officiellement par la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales le 1^{er} octobre 2020 pour accompagner les communes de moins de 20 000 habitants pour conforter leur statut de villes dynamiques. Cet accompagnement porte sur la revitalisation commerciale, l'habitat, la transition écologique, la mobilité, la santé, le numérique, la culture ou encore le patrimoine.

Dans l'Orne, ce sont 20 communes dans 14 EPCI qui sont lauréates de ce programme national porté par l'ANCT. Elles ont été sélectionnées par le comité régional qui s'est tenu le 16 décembre 2020.